

## Motion « Condamnation des erreurs et des contre-vérités concernant la recherche française »

La commission 35 du Comité national de la recherche scientifique, instance représentative d'évaluation des chercheurs en philosophie, littérature, histoire des sciences et musicologie, s'associe à l'indignation des personnels des Universités et du CNRS provoquée par le discours du Président de la République du 22 janvier 2009. Elle condamne les contre-vérités manifestes appuyées sur des éléments partiels et des erreurs flagrantes concernant la recherche française, notamment en ce qui concerne son mode d'évaluation.

Elle appelle à coordonner les réponses du CNRS et de l'université aux mesures qui se précisent concernant l'avenir des organismes de recherche et des laboratoires, le statut des enseignants chercheurs, l'emploi scientifique et universitaire, la formation des futurs enseignants, l'évaluation « indépendante », mesures qui renvoient toutes à un interventionnisme du politique dans la sphère des compétences académiques.

Elle dénonce la mise en place permanente de commissions ad hoc aux conclusions déjà établies et tout particulièrement le projet de transformation du CNRS en une nouvelle agence de moyens parmi d'autres.

A ce titre, elle contribuera à l'organisation d'une réunion plénière du Comité national de la recherche scientifique, et appelle à la définition d'une action commune avec les sections du Conseil national des universités afin de mettre terme à la dynamique de précarisation et de démantèlement systématiques de la recherche en France, dans les Universités comme dans les organismes.

Motion votée à l'unanimité des présents  
4 février 2009

Liste des destinataires :

- Membre de la commission 35
- Présidents des sections
- Président du CNRS
- Directeur du CNRS
- SLU
- SLR
- CNU
- CPU